

Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Canton d'Octeville sur Mer
Commune de
FONGUEUSEMARE
Tél. : 02.35.29.30.64
mairie-fongueusemare@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 076-217602689-20241213-268_2024_46-DE

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le treize décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Valérie PETIT, Eric MICHEL, Jacques CHAMBRELAN, Dominique LEBIDEAU, Joël DUTOT, Emmanuel PASQUIER, Sandrine LO FONG, Damien HENRI

Absents excusés : Fabien PAREYT, Corinne VERRIER, Hélène VIRET,

Secrétaire de séance : Emmanuel PASQUIER

<u>Nombre de membres</u> :	<u>Date de convocation</u> :	06.12.2024
- en exercice : 11	<u>Date d'affichage</u> :	06.12.2024
- présents : 08		
- votants : 08	Pour : 08	Contre : 0
		Abstentions : 0

OBJET : Mise en œuvre d'une Zone à Faibles Emissions – mobilité (ZFE-m)

Conformément à la loi d'orientation et mobilité du 24 décembre 2019 et à la loi climat et résilience du 21 août 2021, Le Havre Seine Métropole mettra en œuvre au 31 décembre 2024 une Zone à faible émission-mobilité (ZFE-m) sur une partie de son territoire.

A l'issue de phases d'études et de concertation, une étude a été élaborée décrivant les impacts de la ZFE-m sur la qualité de l'air et les aspects socio-économiques.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal ce dossier d'étude de mise en œuvre d'une Zone à Faible émission-mobilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au dossier d'étude de la ZFE-m.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
A FONGUEUSEMARE, le 13 décembre 2024.
LE MAIRE,



Valérie PETIT